

Testing tracing (D Tuerlinckx –M Michel)

1/-Problématique de la pédiatrie

De l'expérience de COVID il ressort (cfr FAQ Sciansano) que le pédiatre n'a pas été intégré dans le processus puisque la déclaration et la demande de frottis se fait via un formulaire électronique intégré dans le logiciel des médecins généralistes ou des hôpitaux.

Il en découle que le pédiatre a difficilement accès à la demande électronique et donc à la récupération des résultats.

Sur base des réponses reçues et de l'expérience de terrain la majorité des pédiatres adressent leur patient à l'hôpital (en général celui dans ou avec lequel ils travaillent). Cependant il n'était pas prévu que les hôpitaux prennent en charge le testing des patients extra hospitalier ; cela peut créer des soucis pratiques et surcharge pour le laboratoire.

Pour les pédiatres ayant une activité uniquement privée la situation est plus complexe : selon Sciansano ils ont la possibilité d'accéder à la demande électronique mais en pratique cela ne semble pas aisé et beaucoup abandonnent cette piste. Ils doivent dans ce cas adresser leur patient dans un centre de testing avec demande papier.

2/ FAQ Sciansano : revue critique

Comment ? problème : pas intégration dans logiciel des pédiatres

3. Aspects pratiques

3.1. COMMENT SE DÉROULE LE FLUX DE DONNÉES ?

La déclaration se fait au moyen de formulaires électroniques. Ces formulaires sont intégrés dans les logiciels des médecins généralistes et des hôpitaux. Dans ces formulaires, le médecin complète le numéro de registre national, le numéro de téléphone et quelques autres données essentielles (p. ex. si le patient fait partie ou non du personnel soignant). Les données déjà disponibles dans le dossier électronique du patient sont autant que possible complétées automatiquement. Ce n'est qu'après avoir cliqué sur 'Envoyer' (et uniquement à ce moment-là !) que les données sont envoyées vers la banque de données centrale de Sciansano. Les laboratoires envoient également leurs résultats vers cette banque de données centrale. Dès qu'un résultat laboratoire positif est disponible, il est lié sur base du numéro de registre nationale au formulaire contenant les données de contact. En cas de résultat positif, le patient est repris sur la liste de travail du centre d'appel. Il

En pratique : le pédiatre ne réalise pas le test : il adresse son patient vers un centre de tri avec une demande électronique. A ce jour tous les centres de tri ne disposent pas boîte eHealth.

- Le document ne mentionne pas demande papier. Si pédiatre n'a pas accès demande électronique il donne demande papier à son patient et idéalement le médecin prescripteur du centre doit noter le nom du pédiatre en copie sur eform.

3.8. QUE FAIRE SI JE NE DISPOSE PAS DU MATÉRIEL NÉCESSAIRE POUR RÉALISER LE TEST ?

Pour réaliser le test, le médecin doit disposer du formulaire électronique, d'un équipement de protection individuel et de tubes/d'écouvillons pour le prélèvement. Si vous ne remplissez pas une de ces conditions ou s'il a été décidé au niveau local que tous les patients COVID-19 possibles doivent passer par un centre de test/tri, vous devrez y envoyer le patient. Le médecin généraliste doit remplir le formulaire électronique (sauf s'il n'y a pas accès), même s'il envoie le patient vers un centre de test/tri. De cette manière, les données de contact du patient sont déjà enregistrées dans la banque de données centrale. Le centre de test/tri pourra alors retrouver le formulaire via l'eHealthBox, s'il y a accès, et devra uniquement ajouter le numéro de l'échantillon. Si nécessaire, par exemple si le centre de test/tri n'a pas accès à l'eHealthBox, le formulaire électronique pourra également, après avoir été envoyé par voie digitale, être imprimé par le médecin généraliste (en PDF) et donné/envoyé au patient.

Alternative pour le pédiatre :

-Installer le logiciel (se renseigner auprès de son fournisseur) cfr

<https://covid19lab.healthdata.be/nl/node/20>

Intramural Triage Posts (TP)

Physicians working at an intramural triage post, are advised to use the **solution available at their hospital** for the completion of the COVID-19 eForms: "LaboratoryTestPrescription" and "AlertSuspectedCaseNoTestPerformed".

- **Amaron** klanten die reeds met WORKFLOWER werken, kunnen op AMARON beroep doen om de COVID-formulieren beschikbaar te maken in Workflower. Dat wil zeggen met zoveel mogelijk pre-fill op basis van de beschikbare koppelingen. Hierbij zal ook een takenlijst (voor het aanvullen van cruciale gegevens: ICE-contact, beroep, enz) mogelijk zijn. AMARON biedt ook overzichtlijsten ter opvolging intern. Van zodra het formulier compleet is, kunnen we ook een koppeling maken die mappings naar Ix SNOMED-CT toepast en het bericht in het juiste formaat zet en klaarzet voor verzending (of zelf verzenden, TBD per instelling). Contact = Frederik Lenaerts frederik@amaron.be +32 495 46 57 73.
- **ChipSoft** België will provide the COVID-19 forms in their HIX application and make it available for their customers having access to the appropriate HIX components.
- **Infobis**: update will follow.
- **Moonchase lab-online**: Moonchase can provide a Lab Online plug-in allowing extraction of Covid-19 test results from the database and uploading them to Sciensano in the required format.
- **Nexushealth nv** will provide the COVID-19 forms in their HIS KWS and make it available for their partners having access to the appropriate HIS KWS components.
- **Synops** will provide the COVID-19 forms in their application.
- **UZPrima**: will provide the COVID-19 forms in their HIS UZPrimuz.
- **Xperthis CARE**: Hospitals are advised to create the COVID-19 forms with the forms module in their Xperthis CARE application based on the specifications mentioned in the implementation guide. They can contact the Xperthis helpdesk if needed.
- **Xperthis OmniPro**: Hospitals are advised to create the COVID-19 forms with the forms module in their Xperthis OmniPro application based on the specifications mentioned in the implementation guide. They can contact the Xperthis helpdesk if needed.
- **Xperthis EPR/H++**: Hospitals are advised to create the COVID-19 forms with the forms module in their Xperthis EPR/H++ application based on the specifications mentioned in the implementation guide. They can contact the Xperthis helpdesk if needed.

-Autre alternative : installer Hector (gratuitement durant période COVID sous certaines conditions)

3.9. QUE FAIRE SI JE NE DISPOSE PAS D'UN DOSSIER MÉDICAL ÉLECTRONIQUE ? EST-CE QUE JE NE PEUX DANS CE CAS PAS FAIRE DE DÉCLARATION ?

Les formulaires électroniques ont été intégrés dans les différents logiciels à l'usage des médecins généralistes et pour les logiciels destinés aux hôpitaux, l'intégration est également pleinement en cours. Si toutefois, vous avez des problèmes techniques, prenez contact en première instance avec votre service ICT ou votre fournisseur de logiciel.

Si vous ne possédez pas un tel logiciel, vous pouvez exceptionnellement utiliser Hector pour envoyer les formulaires électroniques et, si c'est vous qui a prescrit le test, pour recevoir les résultats de laboratoire.

L'Hector gratuit dans le cadre du COVID-19 est mis à la disposition des médecins :

- qui disposent d'un certificat eHealth valide;
- qui n'ont pas de Dossier médical électronique (DME) dans leur cabinet privé ;
- qui ne sont pas actifs comme médecin dans un hôpital.

Procédure destinée à recevoir une installation Hector gratuite pour un enregistrement dans le cadre du COVID-19 :

1. veillez à avoir sur votre PC un lecteur de carte eID qui fonctionne ;
2. ayez votre eID et votre code PIN sous la main;
3. demandez votre certificat eHealth selon la procédure décrite sur le site web d'eHealth: <https://www.ehealth.fgov.be/fr/esante/professionnels-de-la-sante/gestion-des-certificats-ehealth/presentation-generale>;
4. installez Teamviewer à l'avance sur votre PC afin que l'installation d'Hector puisse se faire à distance ;
5. surfez sur <http://agenda.healthconnect.be>, sélectionnez rendez-vous "Hector gratuit pour COVID19" et choisissez un moment qui vous convient le mieux. Vous serez contacté par téléphone au moment que vous aurez choisi pour effectuer l'installation.

Pour faire la demande

4.1. COMMENT DOIS-JE DEMANDER UN TEST PCR POUR LE COVID-19 CHEZ MON PATIENT ?

Utilisez le formulaire électronique "COVID-19: Déclaration et demande d'analyse de laboratoire pour suspicion SARS-CoV-2" qui est intégré dans le dossier médical électronique et appuyez sur "envoyer".

Si vous collaborez avec un **laboratoire clinique**, vous devrez par la suite imprimer le formulaire et le joindre à l'échantillon, sauf si vous savez avec certitude que :

- le labo dispose d'une eHealthBox ET
- vous pouvez identifier clairement le tube à l'aide d'un numéro d'échantillon (p. ex. à l'aide d'une étiquette avec un code-barres) ET
- le labo vous a confirmé qu'il n'a pas besoin d'un formulaire en papier.

Si vous travaillez dans un centre de test/tri qui collabore avec la '**plateforme fédérale**' :

- en principe, le formulaire électronique devrait déjà être rempli par le médecin référent et vous pouvez le retrouver dans l'eHealthBox du centre de test/tri. Vous n'avez qu'à rajouter le numéro d'échantillon

- complétez le formulaire électronique 1 et si le médecin ayant envoyé le patient ne l'a pas encore fait. Remplissez aussi le numéro de l'échantillon

- faites dans tous le cas la demande dans l'application en ligne CyberLab. En cas de problèmes : formez le 0800 980 06.

Si vous n'avez pas encore de compte pour avoir accès à CyberLab: [voici les étapes à suivre](#). En cas de problèmes, appelez le helpdesk au 02 223 00 00.

Pour plus d'informations, voir la procédure [prélèvement d'échantillon](#).

Résultats : soucis pour le pédiatre car sont communiqués via le DMG ou au prescripteur (qui a fait la demande via formulaire électronique) via ehealthbox. Pour le pédiatre la seule façon est de consulter

via le hub (CoZo)

4.3. COMMENT PUIS-JE OBTENIR LE RÉSULTAT DE MON PATIENT?

Le résultat du laboratoire est communiqué de la manière habituelle au médecin (p. ex. via le DMG du patient), si celui-ci ou le centre de test/tri collabore avec un **laboratoire clinique**. Au lancement de cette première phase, de nombreux centres de test/tri travailleront toutefois avec la '**plateforme fédérale**'. Les résultats de la plateforme fédérale sont depuis peu également envoyés au médecin tenant le DMG du patient et le médecin prescripteur par le eHealthBox. De plus, tout médecin ayant une relation thérapeutique avec un patient peut consulter les résultats dans le hub (CoZo, mais

10



également Vlaams Ziekenhuis Netwerk, Brussels Gezondheidsnetwerk ou Réseau Santé Wallon). Le médecin demandeur peut également retrouver les résultats dans l'application CyberLab

Le patient peut quant à lui trouver ses résultats via <https://www.masante.belgique.be/#/>.

3/Proposition document pour les pédiatres

Intra hospitalier

a/soit la demande se fait via le DMI (dossier médical informatisé) et le pédiatre prescripteur remplit l'eform, en n'oubliant pas de rajouter le nom du MT et du pédiatre traitant qui adresse l'enfant . Les résultats seront transmis par voie classique du laboratoire et intégrés dans le DMG, le hub CoZo et la banque de données healthdata .

b/soit demande au labo de l'hôpital via formulaire papier et dans ce cas le labo envoie les résultats à Sciensano . Dans ce cas le pédiatre ne doit pas oublier de mentionner le nom du MT sur la demande papier afin d'être certain que le tracing se mettra rapidement en place. Le risque est le délai de réaction si oubli de mentionner le MT ou si pédiatre est non joignable.

Extrahospitalier

1/ le pédiatre réalise le prélèvement lui-même moyennant toutes les mesures de précautions et avec matériel de protection personnel (masque chirurgical , lunettes ou bouclier facial, gants, tablier) et adresse l'échantillon à son laboratoire ou celui d'un hôpital de proximité . La majorité des laboratoires cliniques peuvent effectuer le test de PCR. Étant donné que le tarif INAMI pour le laboratoire (- 45 euros pour le test PCR) comprend en partie l'écouvillon et le tube, le laboratoire doit fournir au médecin le matériel nécessaire.

a/Soit le pédiatre fait une demande papier au laboratoire (ne pas oublier le nom du MT) et le résultat arrivera auprès du pédiatre via son laboratoire par voie classique. Le laboratoire envoie les résultats à Sciensano

b/Soit la demande se fait via les eform (eform 1 essentiellement) en se connectant sur Sciensano via le DMI .Les résultats seront transmis tant au pédiatre qu'au MT et le tracing est mis en route automatiquement.

2/ Le pédiatre ne réalise pas le prélèvement.

a/Soit il adresse l'enfant dans un hôpital de proximité (cfr1) en remplissant idéalement déjà le formulaire électronique qui servira pour déclaration de cas possible dans la base de données centrale mais aussi comme lettre de renvoi pour le centre de tri/hôpital. Le formulaire peut être imprimé (et donné au patient en pdf).Plusieurs services de pédiatres ont mis en place une consultation COVID pour prélèvement. La transmission des résultats se fera via le DMI à condition que le prescripteur interne n'oublie pas de mentionner le nom du pédiatre traitant (et idéalement du MT) , hub CoZo et la base de données de healthdata.

b/Soit il adresse l'enfant dans un centre de testing géré par la médecine générale. La liste est disponible sur <https://www.ehealth.fgov.be/nl/egezondheid/covid19-triagecentra> (mais ne mentionne pas données pratique de contact, heures,.... La procédure idéale est de faire la demande via l'eform . A ce jour 80% des centres de testing sont connectés à la ehealth box leur permettant de récupérer la demande faite par le pédiatre. Le résultat est envoyé au prescripteur (boite ehealth) mais aussi disponible en se connectant sur Cyberlab, sur hub cozo et DMG. Aussi non demande sur formulaire papier imprimé et donné au patient.

